

# Le Centre d'Accueil des Familles (CAF)

## ORSEC-NOVI

*En cas d'événement provoquant un grand nombre de victimes non identifiées*



### Mise en place du CAF

- Quelques heures après la survenue de l'évènement
- Sur décision du Préfet de Police
- Lieu pré-identifié

### Pour qui ?

Pour les personnes recherchant un proche qui pourrait être victime de l'évènement et leur permettre :

- de se signaler,
- de fournir des éléments au service enquêteur afin de permettre l'identification de leurs proches
- d'être informées de la situation de la personne qu'elles recherchent,
- de recevoir des informations générales sur l'évènement et les démarches à entreprendre
- de bénéficier d'une prise en charge médico-psychologique

### Acteurs du CAF

Parquet compétent (anti-terroriste ou non)

Associations agréées de sécurité civile (AASC)

Services enquêteurs de la police (PJ, UIVC)

Fond de Garantie des Victimes de Terrorisme et d'autres infractions (FGTI)

CUMP

INFOPUBLIC

Personnels de la préfecture et des collectivités territoriales

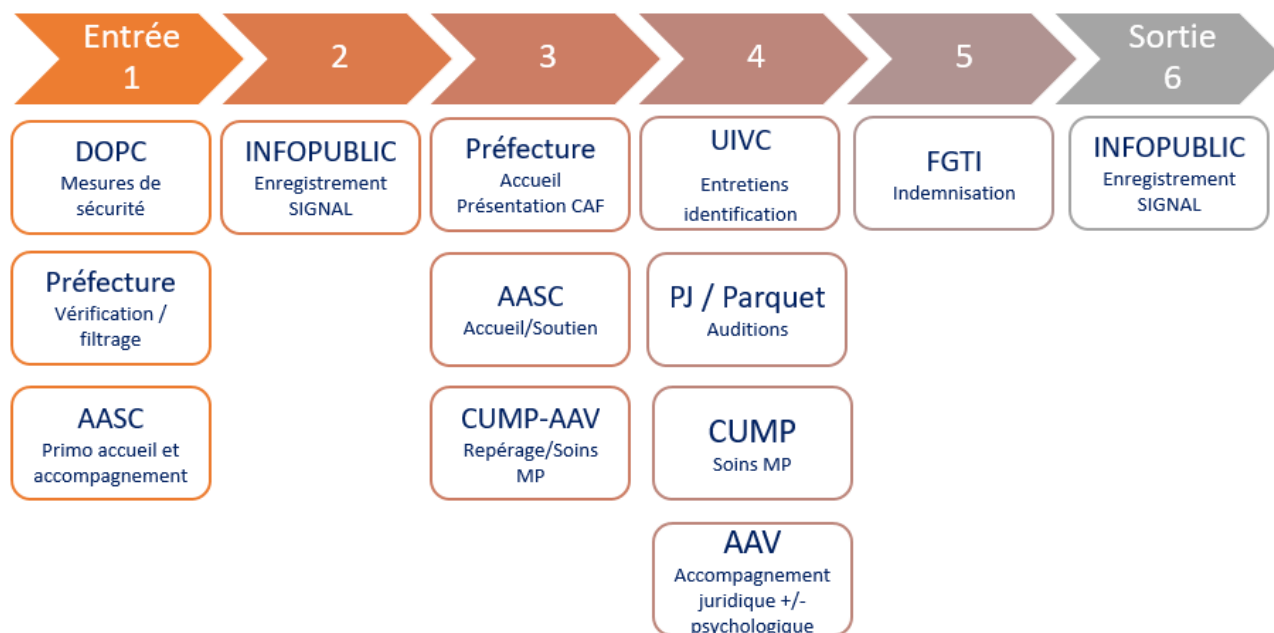
Associations agréées d'aide aux victimes (AAV)

CAI / PUMP secondaire(s)

IML

CUMP autres départements selon le lieu de résidence des familles

## Schéma type du parcours famille au sein du CAF :



### **Lexique.**

AASC : Association Agréée de Sécurité Civile

AAV : Association d'Aide aux Victimes

CAI : Centre d'Accueil des Impliqués

DOPC : Direction de l'Ordre Public et de la Circulation

FGTI : Fond de Garantie des Victimes de Terrorisme et autres Infractions

IML : Institut Médico-Légal

INFOPUBLIC : Cellule Interministérielle d'Information du Public et d'Aide aux Victimes

PJ : Police Judiciaire

UIVC : Cellule ante mortem de l'Unité d'Identification de Victimes de Catastrophes